

FORMATION A L'AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX.

Opérateur : Ouvrier, Conducteur d'engins, Grutiers, Chef d'équipe....

Lors de travaux à proximité des réseaux ces dernières années (électrique, gaz, télécommunication, eau...) plusieurs accidents graves ont entraîné des dommages aux ouvrages, mais également des conséquences humaines et financières importantes.

Les pouvoirs publics ont finalement été convaincu de la nécessité d'une réforme en profondeur de la réglementation et des pratiques en vigueur afin d'améliorer la sécurité lors des travaux à proximité des réseaux.

Afin de renforcer la sécurité et pour rendre les chantiers plus sûrs, la réforme "Anti Endommagement" accentue la réglementations ; les missions et responsabilités de tous les acteurs (concepteurs de projets, encadrants de travaux, exécutants de travaux.)

Ce volet important de la réforme, concerne inévitablement le renforcement de la formation et des compétences des intervenants à la prévention des risques et à la réglementation DT-DICT liées aux réseaux.

Elle prévoit notamment la délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des réseaux (AIPR) obligatoire a partir du 01 janvier 2018 selon l'arrêté du 22 décembre 2015; et sera délivré pour une période de 5 ans suite au passage d'un QCM.

Objectif.

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de:

- Appréhender la réglementation en vigueur. (DT-DICT).
- Se situer parmi les différents acteurs (opérateurs, encadrants et concepteur) et leur rôle.
- Identifier les différents types de réseaux et les conséquences d'un accrochage.
- Travailler en équipe et en toute sécurité à proximité de réseaux.

Participants

Tous les opérateurs de métiers qui consistent à réaliser des fouilles, des tranchés, des trous dans le sol ; et également utilisent des appareils de levage et des engins de TP à proximité de lignes électriques et canalisations aériennes sont concernés par cette AIPR.

Prérequis.

- Aucun.

Durée.

- 1 jour (6h de formation + 1h passage du QCM)

Méthode pédagogique.

- Face à face pédagogique, exposés théoriques et exercices pratiques.

Programme.

THEORIE :

- Réglementation et Normes.
- Rôle et responsabilité.
- La terminologie, et les différents types de réseaux souterrains et aériens.
- Les risques directs pour les personnes et les biens.
- Les principes de prévention lors des fouilles ou aux abords, méthodologie de travail. (arrêt de chantier, constat d'endommagement)
- Connaitre les différents chapitres de l'AIPR. (Procédures avant les chantiers et au cours du chantier)
- Connaitre et utiliser les informations utiles avant, et pendant un chantier. (DICT, Plans, Marquage, principes de la détection de réseaux...)
- Les règles à respecter. (Les moyens de protection collective et individuelle, mesures à respecter en cas d'accrochage, la règle des 4A, les sanctions prévues)

PRATIQUE :

- Création d'une DT-DICT, lecture et analyse des réponses. Visite de chantier réel ou virtuel.

Suivi et évaluation.

- Remise d'un support personnalisé de formation.
- Passage du QCM de l'AIPR, et selon le résultat obtenu, délivrance d'une attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux.

Renseignements pratiques et inscriptions :

Tél : 06.82.33.73.10. Email : formation@piperack.fr

Piperack est référencée et validée  Datadock